

CHAMPIONNAT du Rhône & Lyon Métropole

4 & 5 mars 2023

Golf Club de Lyon – Parcours les Sangliers

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et aux joueurs **licenciés dans le Rhône en 2023.**

Les catégories **U12 à U16 participent au championnat du Rhône & Lyon Métropole conformément au règlement du championnat du Rhône et de Lyon Métropole Jeunes ou, en fonction de leur index au championnat départemental U12-U16 (voir règlements spécifiques).**

Pour toutes les autres catégories à la date limite des inscriptions :

Série Messieurs : inférieur ou égal à 22.4

Série Dames : inférieur ou égal à 24.4

Série Senior : inférieur ou égal à 24.4

Série Senior Dames : inférieur ou égal à 26.4

Certificat médical obligatoire ou questionnaire de santé rempli en ligne et validé auprès de la Fédération Française de Golf (Pour le 26 février 2023 à minuit).

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS : 108 maximum

Au cas où le nombre d'inscrits dépasserait les 108 joueurs, les joueurs seront retenus en privilégiant l'ordre du mérite national amateur à la clôture des inscriptions, puis l'ordre des index, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, en respectant la parité hommes/femmes. Les catégories U12 à U16 seront prioritaires sur les autres catégories dans la limite de 60 joueurs.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Série Messieurs et Dames : Départ des repères (2) et (4)

Série Seniors et Seniors Dames : Départ des repères (3) et (5)

FORME DE JEU :

Le championnat se déroule sur 2 journées.

Stroke-play brut sur 36 trous (2x18) pour toutes les catégories

Départage :

- Play-off "trou par trou" pour la 1ère place des classements généraux de chaque catégorie et de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.
- Pour une série concernée, le Play-off pourra être fait avant la fin de la compétition (arrivée du dernier groupe de joueurs de l'après-midi), le groupe de joueurs concernés devra rester à la disposition du Comité de l'épreuve.
- Si le Play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour puis les 9,6, 3 et dernier trou.

REMISE DES PRIX :

Le Comité du Rhône assure la dotation et le buffet de remise des prix qui aura lieu à la fin du dernier tour de cette épreuve.

Le classement est effectué en brut pour 6 catégories sportives suivantes :

- Adultes, Cadets & Mid-amateurs, Hommes et Femmes
- Seniors & seniors 2, Hommes et Femmes
- Minimes (U16), Garçons et Filles
- Benjamins (U14), Garçons et Filles
- Moins de 13 ans (U12), Garçons et Filles

ENGAGEMENTS :

Directement auprès du Comité (ffggolf69@gmail.com) avec le règlement, à l'adresse :

Comité du Rhône 57 rue Antoine Lumiere 69008 LYON.

Clôture des inscriptions au Comité **le 26 février 2023 à minuit.**

COMPORTEMENT ET ETIQUETTE :

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant un tour conventionnel du championnat du Rhône. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le comité se prononcera sur une possible disqualification.

DROITS D'INSCRIPTION :

Sénior, adulte, mid-amateur : 70 € (pour les membres du Golf Club de Lyon 20 €)

Ce tarif comprend les 2 jours de compétition.

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Comité départemental de Golf du Rhône.

L'inscription ne sera validée qu'après réception du règlement. Seulement dans le cas où votre sélection ne pourrait être validée, votre règlement vous sera remboursé ou renvoyé.

ENTRAINEMENT :

Reconnaissance du parcours gratuite, la semaine précédent le début de l'épreuve, sur réservation individuelle pour les joueurs/joueuses figurant sur les listes de départ.

LE COMITE DE L'EPREUVE :

Il est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant du Comité départemental du Rhône et de Lyon Métropole